



Meyrin, le 02.10.2025

Assemblée générale annuelle

Chers Membres

Conformément à l'article 23 des statuts du TC Meyrin, vous êtes invités à participer à l'assemblée générale annuelle (saison 2024-2025) qui se tiendra au :

**Complexe sportif de Maisonnex le:
Lundi 27 octobre 2025 à 19h00**

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 28 octobre 2024 (accessible sur le site du TC Meyrin)
- Rapport du Président
- Rapports d'activités
 - Interclubs
 - Tournoi internes et officiels
 - Mouvement junior
 - Mouvement senior
 - Sponsoring
- Ratification des rapports ci-dessus et décharge au comité
- Rapport des Finances
- Rapport des vérificateurs des comptes
- Approbation des comptes et décharge au comité
- Élection du comité
- Élection des vérificateurs des comptes
- Modification des statuts – Voir documents joints
- Propositions individuelles à faire parvenir jusqu'au vendredi 24 octobre 2025 (art. 26 des statuts)
- Divers

Le Président

Assemblée générale du Tennis Club de Meyrin du lundi 27 octobre 2025.

Modification des statuts

Dans l'optique de pouvoir toujours bénéficier des subventions Jeunesse & Sport, l'office fédéral du sport (OFSP) et Swiss Olympic ont élaboré un « Standard de la branche pour le sport suisse », nous devons adapter nos statuts pour le 1er janvier 2026.

En ce qui nous concerne, nous devons faire 2 modifications (en rouge ci-après).

Art. 29 Le comité se compose de 5 membres au moins et de 9 membres au plus qui sont élus séparément par l'assemblée générale. **Le quota des genres devrait être de 40% au moins.**

Art. 30 Les membres du comité sont élus pour une période de fonction d'une année et sont rééligibles. **La durée d'un mandat ne devrait, en principe, pas excéder 16 ans.**
La suite sans changement.

Remarque :

Les autres demandes sont déjà intégrées dans nos statuts actuels. Notamment :

- Élection du comité au moins tous les 4 ans (pour nous c'est un an)
- Conflits d'intérêts (dans nos statuts, Art. 30/AI. 1)
- Proposition des membres (dans nos statuts Art. 26)

Ces propositions seront soumises au vote lors de notre prochaine assemblée générale.